

Conseil communal du jeudi 7 avril 2016.

Séance publique - Point 1– Approbation du procès-verbal du 03/03/2016.

Intervention Cloes - Groupe Renouveau

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

Le Conseil communal est en effet le lieu où sont débattus les choix politiques, leurs raisons d'être et leurs conséquences.

Ce débat permet au citoyen de fonder son propre jugement sur la pertinence de ces choix pour l'intérêt collectif.

Dans la mesure où la plupart des citoyens n'ont pas la possibilité matérielle d'assister aux Conseils communaux, il faut mettre à leur disposition un outil qui supplée à cette impossibilité. Cet outil est de toute évidence le procès-verbal, pour autant que celui-ci soit complet et pas lacunaire et tronqué.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès-verbal tel que rédigé.

Je demande, conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, que mon intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.